

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 5 février 2021

Relance de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté Comité de pilotage du 3 février 2021

Des mesures fortes en faveur des forêts et des acteurs de la filière forêt-bois, pour soutenir les opérateurs touchés par les crises et préparer les forêts de demain.

Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et Sylvain Mathieu, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté ont co-présidé le 3 février 2021 le premier comité de pilotage dédié à la relance de la filière forêt-bois régionale.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat et la Région ont signé un accord de relance pour garantir une bonne complémentarité de leurs dispositifs d'aide respectifs, et ont développé un site internet commun (www.relance-bfc.fr).

La réunion du 3 février 2021 a permis de présenter à l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois les soutiens mis en place par l'État et la Région dans le cadre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional et du volet forêt-bois du plan France Relance.

La filière forêt-bois a été lourdement impactée par les aléas climatiques exceptionnels de ces 3 dernières années auxquels se sont ajoutés les effets de la crise COVID-19. Les aides de l'Etat et de la Région doivent permettre à cette filière d'avenir de poursuivre son développement économique et tout en contribuant à la transition écologique par la production d'un matériau biosourcé, dans le cadre d'une gestion forestière multifonctionnelle et durable.

Un Conseil régional protecteur qui soutient l'économie et accélère la transition écologique

Dès le printemps 2020, la Région a immédiatement pris des mesures d'urgence pour protéger nos concitoyens face à la crise sanitaire et soutenir nos entreprises face au ralentissement de l'économie.

Fin 2020, la Région a décidé d'un Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) d'un montant global de 540 millions d'euros en 102 mesures.

Toutes les entreprises de la filière forêt-bois bénéficieront des mesures générales de soutien à l'économie et de soutien à la transition écologique (bois énergie, construction biosourcée, etc.).

En plus, la forêt et la filière bois, bénéficieront de 3 mesures spécifiques au sein de la priorité « *Accélération de la transition écologique et énergétique* », pour une enveloppe de 10 M€ :

- Soutien aux plateformes de stockage du bois (budget : 1 M€ minimum)

Face à la crise « scolytes » et à d'éventuelles autres crises sanitaires/climatiques à venir, la Région a déjà voté une 1^{ère} mesure en novembre pour aider la création/extension de plateformes de stockage de bois

afin de pouvoir désengorger le marché quand il est saturé puis l'approvisionner plus tard quand le bois manque. Les dépôts en ligne sont désormais possibles.

Pour plus de renseignements sur ce dispositif : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/2553>

- Aide aux constructions exemplaires en bois local (budget : 5 M€)

Considérant que la meilleure façon de soutenir l'ensemble de la filière forêt-bois est de la « tirer » par l'aval en développant la consommation de bois, la Région a décidé d'amplifier son dispositif d'aide à la construction de bâtiments publics en bois local et de l'étendre aux entreprises de la filière. L'objectif est de soutenir des constructions qui servent de vitrine et d'exemple des savoir-faire régionaux. Cette mesure sera mise en œuvre à partir de février prochain.

- Création d'un fonds régional d'investissement forestier public et participatif (budget : 4 M€)

L'objectif est la création d'un outil permettant aux collectivités locales de maîtriser du foncier forestier quand elles le souhaitent. Une dimension citoyenne et participative y sera adossée. Les modalités de création de ce fonds sont en cours.

Retrouvez l'ensemble des mesures du PAIR de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/Pr%C3%A9sentation%20g%C3%A9n%C3%A9rale>

Le renouvellement forestier est engagé dans le cadre du plan France Relance :

Le plan France Relance, abondé à hauteur de **1,2 milliards d'euros**, dont **200 millions** pour le volet **adaptation et atténuation des forêts au changement climatique**, porte une grande ambition pour le secteur agricole et forestier. Au titre de cette relance, qui implique des actions immédiates, **un grand plan de renouvellement des peuplements forestiers est lancé**, un signal fort pour la filière forêt-bois, parfaitement en phase avec la politique régionale.

Ce plan de renouvellement intervient en Bourgogne-Franche-Comté dans un contexte de crise des scolytes de l'épicéa, qui provoque des dépérissements massifs. Il est le complément indispensable à **l'aide à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés**, mise en place par l'État à l'été 2019. En 2020, cette aide a représenté **plus de 3 millions d'euros** en Bourgogne-Franche-Comté et a permis d'évacuer 179 000 m³ de bois vers des régions non sinistrées, majoritairement la région Nouvelle Aquitaine.

Pour recenser les porteurs à même de faciliter le dépôt des dossiers de reboisement des propriétaires forestiers publics et privés, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été publié le 3 décembre 2020. Le ministre en charge des forêts en a publié les résultats le 1^{er} février 2021. **L'AMI a suscité un très fort intérêt et démontre la mobilisation des acteurs de la filière pour engager le renouvellement forestier.** Au niveau national, **35 lauréats ont été retenus sur la base de leurs compétences en matière de gestion durable forestière**, du sérieux de leurs projets et de leur cohérence avec les enjeux du changement climatique, et notamment la crise des scolytes. **17 lauréats parmi les 35 retenus interviennent en Bourgogne-Franche-Comté.**

Chaque lauréat va maintenant bénéficier d'une visibilité financière lui permettant de mieux organiser les interventions sylvicoles à conduire pour le compte des propriétaires forestiers qui l'auront mandaté. Cette visibilité financière se matérialisera dès les prochains jours par la signature d'un protocole d'entente entre l'État et chaque lauréat, fixant le montant de l'enveloppe retenue pour le projet, et précisant les modalités de suivi.

Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance agriculture et alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

Contact presse DRAAF :

Anne-Caroline Bazerolle – anne-caroline.bazerolle@agriculture.gouv.fr – tél : 03 80 39 30 38

Contacts presse Conseil régional :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr – tél : 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr – tél 03 81 81 64 08